

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Service Eau - Assainissement -
Environnement
N° 2017-D- 73

**AUTORISATION DE DEPOT D'UNE
CANDIDATURE A UN APPEL A PROJET «
REDUIRE LES FUITES DANS LES RESEAUX
D'EAU POTABLE »**

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président,

Vu l'arrêté n°10 du 27 janvier 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Denis DOLIMONT en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1 – Est autorisé le dépôt de la candidature de GrandAngoulême à l'appel à projet « Réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable » lancé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, ainsi que la signature des documents afférents.

Article 2 - Monsieur Le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 17 mars 2017
Publié ou notifié,
Le 17 mars 2017